



VIE DÉMOCRATIQUE

Recensement partiel de la population

Les Guérandaises et les Guérandais sont recensés tous les 5 ans à partir d'un échantillon de 8 % des logements de la ville, tirés au sort.

Publié le 21 janvier 2020

Jusqu'au 22 février 2020 inclus, 5 agents recenseurs recrutés par la Ville (de gauche à droite sur la photo : Anne LE GOUARD, Dominique BERTHIER, Bénédicte BROCHARD, Julie BASILE et Ingrid TENAILLON) se présenteront à votre domicile. Munies d'une carte officielle, elles vous remettront vos identifiants pour vous faire recenser en ligne www.le-recensement-et-moi.fr.

En effet, la réponse par Internet, mode de collecte privilégié, permet d'éviter un second passage. Il est plus rapide et respectueux de l'environnement et ainsi moins coûteux. Bien évidemment, si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser un questionnaire papier. Merci de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs car il est primordial que chacun participe au recensement de la population !

C'est un geste civique, obligatoire et utile qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Merci de leur réserver le meilleur accueil possible.



HÔTEL DE VILLE

7 place du marché au Bois
44350 Guérande

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser